

Françoise Benhamou

Association pour la Bibliothèque nationale des arts

LE PROJET DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DES ARTS

A LA SUITE du rapport d'André Chastel, *La création d'un Institut national d'histoire de l'art*, remis au Premier ministre en mai 1983, fut acquise l'idée de relancer les études en ce domaine en tentant notamment de sauver la Bibliothèque d'art et d'archéologie, logée dans un bâtiment vétuste à Paris, rue Michelet.

La décision, en 1990, de transférer imprimés, périodiques et documents audiovisuels de la Bibliothèque nationale à la Bibliothèque de France, permit de trouver un lieu pour ce projet. Toutefois, les délais de construction du bâtiment de Tolbiac risquaient de menacer ce transfert. C'est pourquoi il fut décidé, malgré l'état de saturation de la Bibliothèque nationale, d'opérer un

déménagement anticipé de la Bibliothèque d'art et d'archéologie.

Aujourd'hui, c'est chose faite : les périodiques sont arrivés, et peuvent être consultés, rue de Richelieu, dans la « Salle ovale » de la Bibliothèque nationale. Dès mars prochain, les livres suivront, et c'est ainsi tout le fonds de la Bibliothèque d'art et d'archéologie que le lecteur pourra trouver à la Bibliothèque nationale.

Un rapport sur la Bibliothèque nationale des arts a été remis au ministre chargé de la Culture par Michel Melot, et un second rapport vient d'être achevé sur l'Institut international d'histoire des arts. Son rapporteur était Pierre Encrevé, qui s'est entouré, pour ce faire, d'experts internationaux. Dès janvier 1993, l'Institut verra le jour et, quand les

bâtiments modernes de la Bibliothèque nationale, rue Vivienne, auront été libérés, l'Institut y prendra place, ainsi que l'École nationale du Patrimoine.

Un projet

Mais le projet de Bibliothèque nationale des arts, quel est-il ? Outre la Bibliothèque d'art et d'archéologie, il comprend plusieurs collections : une partie de la Bibliothèque centrale des musées nationaux, le fonds d'architecture de l'École nationale supérieure des Beaux-Arts et, parmi les départements spécialisés de la Bibliothèque nationale, cinq d'entre eux : le département des Monnaies, médailles et antiques, celui des Estampes et de la photographie, le département de la

Musique, celui des Cartes et plans, et le département des Arts du spectacle, aujourd'hui principalement logé à l'Arsenal.

Et le département des Manuscrits ? Son avenir est encore l'objet de discussions. Sans doute est-ce la contrepartie de la richesse et de la multidisciplinarité de ses collections.

L'Association pour la Bibliothèque nationale des arts souhaite qu'il demeure rue de Richelieu et qu'il fasse partie à part entière de la Bibliothèque nationale des arts. Un rapport a été remis au ministre de la Culture à ce sujet, afin que la décision soit prise dès que possible. Il est clair qu'on ne saurait bâtir la même bibliothèque avec ou sans ce département.

Afin de préparer le projet de Bibliothèque nationale des arts, l'association a réuni régulièrement, depuis février 1992, des commissions de travail, chargées d'instruire notamment les questions suivantes :

- quels publics accueillera la Bibliothèque nationale des arts ?
- quelles collections formeront cette bibliothèque ?
- quelle sera la politique en matière de catalogue informatisé ?
- quelle politique sera mise en œuvre en matière de conservation ?

Les groupes de travail associaient chaque fois des usagers futurs (historiens de l'art, conservateurs de musées, mais aussi documentalistes et éditeurs) et les personnels des bibliothèques appelées à se regrouper.

Les questions étaient larges. L'association a été appelée, au fur et à mesure de l'avancement des travaux, à créer de nouvelles structures de réflexion, plus pointues, plus techniques. Par exemple, le groupe « champs couverts par les collections » a « engendré » des réunions sur l'architecture, sur l'art moderne et contemporain, sur l'archéologie, sur les arts du spectacle, etc. De même, à partir des premiers résultats du groupe sur les catalogues informatisés, se sont mises en place des structures de travail sur le catalogue collectif national, et sur le catalogue « par lots » (c'est-à-dire par ensemble de documents spécialisés), qui consisterait en un catalogue sommaire, susceptible, par la suite, d'être enrichi.

Un premier ensemble de conclusions s'est dégagé, qui dessine un profil pour la future bibliothèque.

Des études

De plus, à la Bibliothèque nationale même, une série de réunions se sont tenues afin de préciser la manière dont les départements spécialisés s'inséreront dans la Bibliothèque nationale des arts, lui conférant son caractère national, avec en particulier le dépôt légal des documents spécialisés : cartes et plans, partitions musicales, médailles, estampes, affiches, photographies.

Par ailleurs, des études ont été, et sont encore, lancées. François Fossier, conservateur au département des Estampes de la Bibliothèque nationale, a mené une étude sur les fonds d'histoire de l'art dans les bibliothèques de la région parisienne. Il y tente de tempérer le tableau fort sombre des ressources documentaires qu'avait dressé André Chastel en mettant en évidence les richesses des fonds, qui souffrent, il est vrai, de difficultés d'exploitation. Ces difficultés tiennent à l'éclatement géographique et administratif des institutions et à l'absence de coordination et de formation. Les résultats de cette enquête menée auprès de 131 établissements conduisent à préconiser des politiques différentes selon la nature des documents. François Fossier fait l'hypothèse de l'existence d'environ un million de titres différents sur l'histoire des arts, qu'un catalogue collectif permettrait de localiser.

Les conclusions dessinent à l'évidence des perspectives de travail pour la Bibliothèque nationale des arts.

Une seconde étude, commandée à la société Bossard Consultants, a permis d'évaluer les recouvrements de fonds entre la Bibliothèque d'art et d'archéologie et la Bibliothèque centrale des musées nationaux. Elle a conclu à un taux de recouvrement de 28 %, qui démontre la forte complémentarité entre les deux fonds, qui s'explique par l'histoire de ces fonds, leurs missions respectives, et leurs accès différenciés aux sources

d'approvisionnement. Deux exemples en témoignent :

– à la Bibliothèque centrale des musées nationaux, les catalogues de musées proviennent d'échanges du Louvre avec ses partenaires étrangers. Bien entendu, à la Bibliothèque d'art et d'archéologie, les entrées en ce domaine relèvent de démarches plus « actives » ;

– la Bibliothèque d'art et d'archéologie est une bibliothèque d'art au sens traditionnel du terme, et la Bibliothèque centrale des musées nationaux une bibliothèque sur les œuvres plus que sur l'art en général.

A la suite de cette étude, une mission a été confiée à Isabelle Le Masne de Chermont, conservateur, afin de définir les bibliothèques de « proximité » qui demeureront au Louvre.

D'autres études ou actions sont en cours :

- une étude sur le Service photographique de la future bibliothèque, qui a pour objet la programmation de ce service fondamental dans une bibliothèque consacrée aux arts et à l'image ;
- une étude sur les fichiers de documents spécialisés, étude qui ouvrira la voie à la définition d'un schéma directeur informatique ;
- une étude de programmation architecturale, afin de vérifier la conformité du projet proposé au bâtiment qui l'accueille ;
- une action de « nettoyage » de fichiers de documents imprimés détenus par les bibliothèques ainsi regroupées.

Dans un rapport que l'Association pour la Bibliothèque nationale des arts a remis au ministre chargé de la Culture sont consignées les propositions des groupes de travail. L'association s'y efforce de dessiner cette bibliothèque dans la plupart de ses dimensions.

En attendant, les groupes de travail poursuivent leurs réflexions, afin de continuer d'harmoniser les politiques de chacun des participants, de bâtir le réseau de la future bibliothèque, et de donner un caractère incontournable à ce projet ambitieux.

Novembre 1992

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DES ARTS

CHRONOLOGIE

13 janvier 1983 : A la demande de Jack Lang, André Chastel remet au Premier ministre, Pierre Mauroy, un rapport sur la création d'un Institut national d'histoire de l'art.

3 mars 1986 : Création, sous forme associative, de l'Institut national d'histoire de l'art.

22 janvier 1987 : Les statuts de l'Institut sont modifiés et l'Assemblée générale élit un nouveau bureau présidé par Antoine Schnapper.

27 février 1987 : Un nouveau bureau est élu. Marc Fornacciarì, maître des requêtes au Conseil d'Etat, que le Comité français d'histoire de l'art avait mandaté pour étudier le fonctionnement de l'Institut, est nommé secrétaire général.

17 juillet 1987 : Les statuts sont modifiés et adoptés par l'Assemblée générale.

16 mars 1988 : A la suite d'un concours d'architecture pour la rénovation du Palais de Tokyo, François Léotard annonce la réunion au Palais de Tokyo de quatre organismes qui géreront en commun une bibliothèque-médiathèque du cinéma et de la photographie.

1^{er} septembre 1989 : A la suite de la déclaration du Président de la République sur la future « *très grande bibliothèque* » et à l'occasion du 28^e Congrès international d'histoire de l'art à Strasbourg, Jack Lang annonce son intention de créer un nouvel organisme lié à des bibliothèques d'art.

6 décembre 1989 : Création des Archives de la critique d'art par divers organismes, à l'université de Rennes.

Janvier 1990 : Annonce du programme d'une grande médiathèque du cinéma au Palais de Tokyo.

6 juin 1990 : L'Assemblée générale de l'Institut français d'histoire de l'art prononce sa dissolution.

21 juin 1990 : Arrêté sur l'organisation de l'accès au corps des conservateurs du patrimoine.

21 septembre 1990 : Lionel Jospin et Jack Lang demandent à Michel Melot d'étudier la possibilité de réunir rue de Richelieu différentes bibliothèques d'art en liaison avec le redéploiement des départements spécialisés. Les conclusions de ce rapport, remis le 3 janvier 1991, sont présentées au Comité français d'histoire de l'art et à l'ABF.

25 avril 1991 : La presse est favorable au projet mais *Le Figaro* s'inquiète : « La Bibliothèque nationale des arts au point mort », et pose la question : entre la Culture, l'Education nationale et les Grands travaux, qui va payer ?

12 décembre 1991 : Journée d'étude de l'ABF sur le projet de la Bibliothèque nationale des arts, publiée dans son bulletin n° 154 (1^{er} trimestre 1992).

19 décembre 1991 : Lionel Jospin et Jack Lang demandent à Pierre Encrevé de préciser le projet de l'Institut international d'histoire des arts qui serait installé rue Vivienne et ses liaisons avec la Bibliothèque

nationale des arts. Le rapport est remis le 7 octobre 1992.

18 février 1992 : Première assemblée générale de l'Association pour la Bibliothèque nationale des arts, présidée par E. Le Roy-Ladurie. Françoise Benhamou, secrétaire générale, lance les premières études et réunit différentes commissions techniques.

23-24 octobre 1992 : Colloque organisé par l'Association de préfiguration de la future Ecole des Beaux-Arts de la Ville de Paris.

5 novembre 1992 : Conférence de presse de Jack Lang sur sa politique concernant l'histoire de l'art. Il confirme les orientations du double ministère et sa volonté de créer une « Bibliothèque nationale des arts » constituée par les départements spécialisés de la Bibliothèque nationale, la Bibliothèque universitaire d'art et d'archéologie, la Bibliothèque centrale des musées nationaux et le fonds d'architecture de la bibliothèque de l'Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts.

12 novembre 1992 : La commission présidée par André Miquel pour conseiller le Secrétaire d'Etat aux Grands travaux sur les orientations de la Bibliothèque de France conclut que le département des manuscrits doit rester rue de Richelieu tout en dépendant administrativement de la Bibliothèque de France.

16 décembre 1992 : Inauguration des nouveaux locaux de l'Ecole du Patrimoine, boulevard Saint-Germain.